

Photographie des enseignants du supérieur à la fin des années 90

Connaissance des enseignants

→ En 1997-1998, les établissements d'enseignement supérieur comptaient 77 000 enseignants, dont 61 % d'enseignants-chercheurs et 16 % d'enseignants du second degré. Les effectifs du secteur Sciences et techniques, majoritaires (plus de 32 000), ont connu une légère baisse en trois ans. Les récents recrutements compensent en partie la hausse de l'âge moyen des enseignants ; on constate d'autre part une augmentation de la part des femmes, d'environ 5 % en douze ans. Les universités rassemblent 80 % des enseignants, les IUT 11 %. C'est l'académie de Paris qui compte les plus gros effectifs avec 8 000 personnes. L'âge moyen de recrutement va de 33 ans 5 mois (droit) à 40 ans 7 mois (médecine) ; celui du départ à la retraite est d'environ 63 ans. Le recrutement des enseignants du supérieur se caractérise par une certaine mobilité.

Marc BIDEAULT, Pasquin ROSSI
Bureau de la gestion prévisionnelle
des enseignants du supérieur
Direction des personnels enseignants

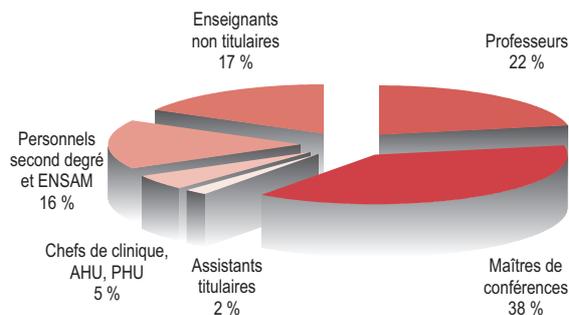
Les enseignants exerçant effectivement leur activité dans les établissements d'enseignement supérieur étaient au nombre de 76 936 pour l'année universitaire 1997-1998. Ils se répartissent entre 46 847 enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires, 12 458 enseignants du second degré et 17 631 enseignants non titulaires.

SIX ENSEIGNANTS SUR DIX SONT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Le corps enseignant du supérieur se décompose en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs comprenant les professeurs des universités, les maîtres de conférences et les assistants titulaires ; les personnels du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur ; et les personnels enseignants non titulaires (associés, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs, assistants des disciplines hospitalo-universitaires ou lecteurs et maîtres de langues) (graphique 1).

Les enseignants-chercheurs titulaires ou stagiaires en fonction représentent 60,9 % de l'effectif

GRAPHIQUE 1 – Personnels enseignants
de l'enseignement supérieur par type de statut



enseignant de l'enseignement supérieur. Ils se composent de 36,2 % de professeurs des universités, 60,2 % de maîtres de conférences et 3,5 % d'assistants titulaires. Cette population connaît une progression globale de 7,4 % depuis 1994-1995, en raison des créations d'emplois qui sont intervenues ces dernières années.

Les personnels du second degré affectés dans l'enseignement supérieur représentent 16,2 % de l'ensemble. Ils se répartissent entre les professeurs agrégés pour 49,7 %, les professeurs certifiés et assimilés pour 45,9 %, les autres enseignants du second degré (adjoints d'enseignement, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'enseignement général des collèges) et les enseignants de type ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers), etc., pour 4,4 %. La proportion des personnels enseignants du second degré et assimilés a très légèrement augmenté depuis 1994 : + 0,3 %, mais l'augmentation est nettement plus forte pour les agrégés : + 3,7 %.

Aux enseignants-chercheurs et aux enseignants du second degré – qui représentent quatre cinquièmes des personnels enseignants – s'ajoute une population d'enseignants aux profils très variés recrutés à titre temporaire :

- attachés temporaires d'enseignement et de recherche (32 %) et moniteurs (24 %) qui assument des enseignements tout en préparant une thèse ou en poursuivant d'autres travaux de recherche ;
- assistants des disciplines médicales (23 %) ;
- enseignants associés, professionnels ou universitaires étrangers, qui font bénéficier les étudiants de leurs compétences et de leur expérience (15 %) ;
- lecteurs et maîtres de langues étrangères (6 %).

Il existe également dans le monde universitaire 1 070 personnels à statut particulier comprenant des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements : Collège de France, Écoles normales supérieures, Conservatoire national des arts et métiers, École centrale des arts et manufactures, École des hautes études en sciences sociales, École pratique des hautes études, École nationale des chartes et Muséum national d'histoire naturelle. Le statut de ces différents corps est lié aux missions spécifiques de ces établissements (recherche, enseignement, conservation et mise en valeur du patrimoine, etc.).

LES SCIENCES ET TECHNIQUES RESTENT PRÉPONDÉRANTES

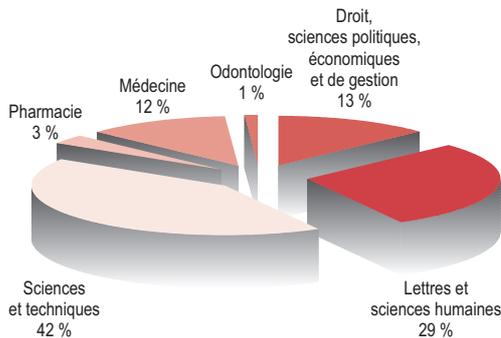
Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré. La discipline Droit regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline Lettres, les langues et littératures, les sciences humaines et les disciplines réunies dans le groupe interdisciplinaire : sciences de l'éducation, sciences de la communication, épistémologie, langues et cultures régionales ainsi que la discipline STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ; la discipline Sciences, les sciences et les techniques. La discipline Santé regroupe la médecine, la pharmacie et l'odontologie (graphique 2).

Si l'on compare la situation actuelle (tableau 1) à celle de 1994-1995, on constate que le secteur Santé diminue de 1,5 %, alors que celui des Sciences et

TABLEAU 1 – Répartition des enseignants par groupe de discipline CNU et grande catégorie

	Enseignants-chercheurs	2 nd degré	Non-titulaires	Total
Groupe 1 : droit et sciences politiques	2 937			
Groupe 2 : sciences économiques et de gestion	2 753	1 351		
Sous-total sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion	5 690	1 351	3 205	10 246
Groupe 3 : langues et littératures	5 597	3 480		
Groupe 4 : sciences humaines	4 721	1 254		
Groupe interdisciplinaire	1 274	1 720		
Groupe théologie	62	2		
Sous-total lettres et sciences humaines	11 654	6 456	4 061	22 171
Groupe 5 : mathématiques et informatique	5 292	1 308		
Groupe 6 : physique	2 715	783		
Groupe 7 : chimie	3 210	155		
Groupe 8 : sciences de la Terre	1 162			
Groupe 9 : mécanique, génie mécanique, génie informatique, énergétique	5 385	2 039		
Groupe 10 : biologie et biochimie	3 866	366		
Sous-total sciences	21 630	4 651	6 096	32 377
Pharmacie	1 805		176	1 981
Médecine	5 546		3 806	9 352
Odontologie	522		287	809
Total	46 847	12 458	17 631	76 936

GRAPHIQUE 2 – Personnels enseignants de l'enseignement supérieur par discipline



techniques maintient sa prépondérance, malgré une très légère baisse de 0,3 %.

À l'inverse, le secteur du Droit et surtout celui des Lettres et sciences humaines augmentent : + 0,8 % pour le premier, + 1 % pour le second.

□ LÉGER VIEILLISSEMENT ET FÉMINISATION CROISSANTE

L'âge moyen est de 53 ans 9 mois pour un professeur titulaire, de 45 ans 7 mois pour un maître de conférences titulaire ou stagiaire contre, respectivement,

51 ans 8 mois et 44 ans 8 mois en 1994-1995. Là encore, l'accroissement du vieillissement de ces populations est atténué par l'importance des recrutements opérés ces dernières années. L'âge moyen est globalement plus élevé en lettres et sciences humaines et en médecine (graphiques 3 et 4).

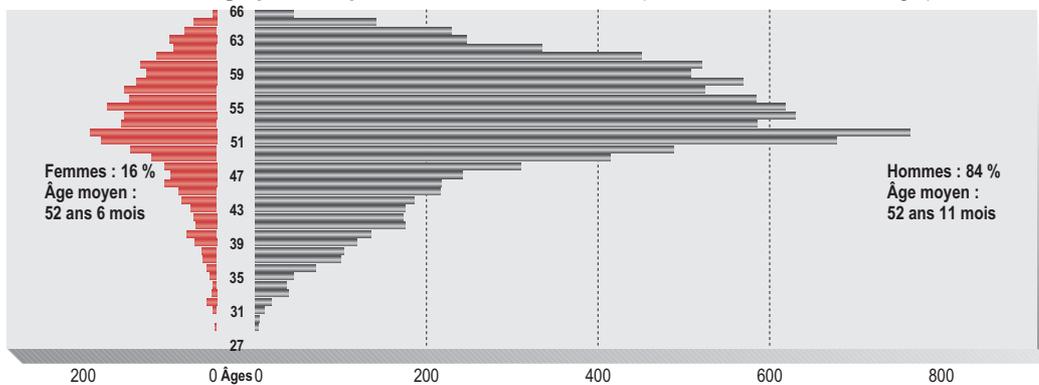
13,8 % des professeurs et 35,8 % des maîtres de conférences sont des femmes. Pour mémoire, ces taux étaient respectivement de 13,1 % et 34,7 % il y a quatre ans. Il est à noter qu'en 1985, ces taux n'étaient que de 9 % et 30,4 % pour les mêmes corps, ce qui montre une évolution non négligeable de la féminisation en douze ans. Ces taux de féminisation sont globalement plus importants dans les tranches d'âge plus jeunes, notamment en droit, en sciences et dans les disciplines de santé.

□ QUATRE ENSEIGNANTS SUR CINQ DANS LES UNIVERSITÉS, ET PLUS D'UN SUR DIX À PARIS

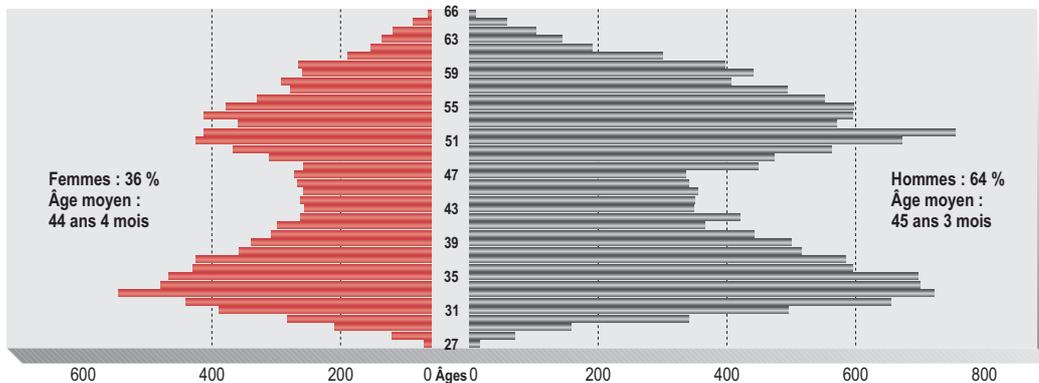
81 % des enseignants de l'enseignement supérieur sont affectés dans les universités hors instituts universitaires de technologie (IUT), 11 % dans les IUT et 8 % dans les autres types d'établissement (graphique 5).

THÈME

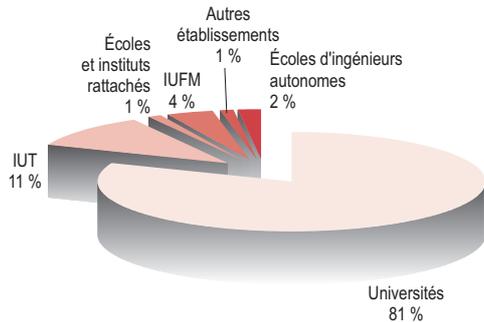
GRAPHIQUE 3 – Démographie des professeurs des universités (hors médecine et odontologie)



GRAPHIQUE 4 – Démographie des maîtres de conférences (hors médecine et odontologie)



GRAPHIQUE 5 – Répartition des enseignants par type d'établissement

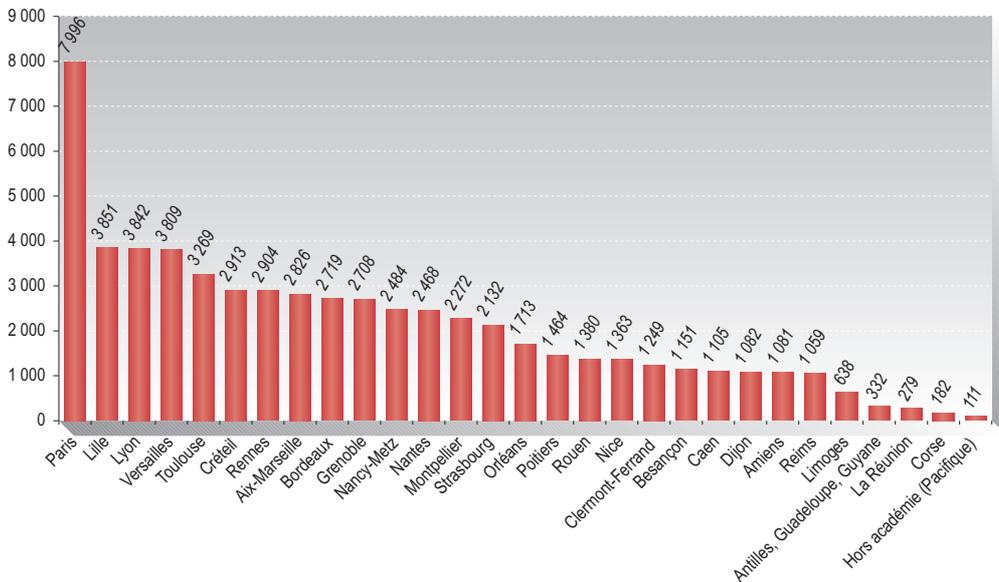


Les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur sont répartis entre les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)

TABLEAU 2 – Effectifs et âge moyen de recrutement et de départs en retraite des enseignants-chercheurs

		Recrutement au 01/09/1997	Départs en retraite 1997-1998
Droit	Effectif	380	48
	Âge moyen	33 ans 5 mois	63 ans 10 mois
Lettres	Effectif	875	339
	Âge moyen	40 ans 5 mois	63 ans 10 mois
Sciences	Effectif	1 206	487
	Âge moyen	33 ans 11 mois	62 ans 4 mois
Pharmacie	Effectif	78	41
	Âge moyen	37 ans 4 mois	63 ans 3 mois
Médecine	Effectif	231	76
	Âge moyen	40 ans 7 mois	65 ans
Odontologie	Effectif	28	12
	Âge moyen	40 ans 4 mois	65 ans 9 mois
Total	Effectif	2 798	1 003
	Âge moyen	36 ans 7 mois	62 ans 11 mois

GRAPHIQUE 6 – Répartition des enseignants titulaires de l'enseignement supérieur par académie en ordre décroissant d'effectif



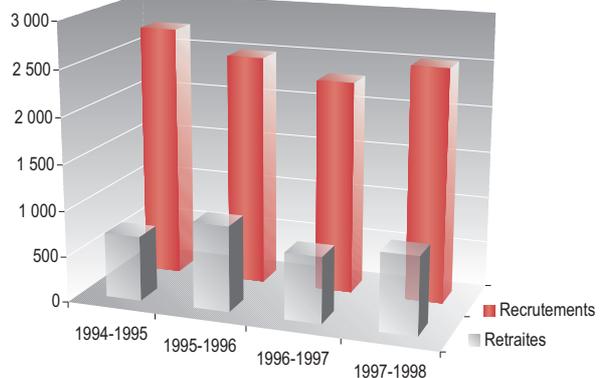
(environ un quart), les IUT (moins d'un tiers) et les universités hors IUT (plus d'un tiers).

Une répartition par académie des principales catégories d'enseignants en activité est proposée dans le graphique 6 ci-dessus.

RECRUTEMENTS ET DÉPARTS À LA RETRAITE

L'étude du tableau sur les âges moyens de recrutement des enseignants-chercheurs (tableau 2, graphique 7) permet de constater des écarts selon les grandes disciplines.

GRAPHIQUE 7 – Évolution des recrutements et des départs à la retraite des enseignants-chercheurs entre 1994-1995 et 1997-1998 (hors médecine et odontologie)



En effet, les âges moyens de recrutement sont globalement plus élevés en lettres et en médecine. Ceci est dû en partie à la durée nécessaire à l'obtention du doctorat. En droit, l'âge moyen de recrutement relativement faible des professeurs a pour origine le mode de recrutement (agrégation du supérieur) permettant de les intégrer plus jeunes dans ce corps.

L'âge moyen de départ en retraite, quant à lui, est de 62 ans et demi chez les maîtres de conférences et de 63 ans et demi chez les professeurs des universités.

ORIGINE ET MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS RECRUTÉS

Une étude sur l'origine des recrutés montre que 62 % des maîtres de conférences exerçaient déjà une activité d'enseignement au sein de l'Éducation nationale dont 14 % dans le second degré et 44 % en qualité d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), de moniteurs ou de lecteurs ; 7 % relevaient d'un autre statut de la fonction publique et moins de 1 % provenait d'un organisme de recherche. Le dernier tiers (30 %) exerçait des activités diverses dont une partie avait, à un moment donné, occupé des fonctions d'ATER.

En outre, 30 % seulement des maîtres de conférences ont été recrutés au sein de l'établissement dans lequel ils ont soutenu leur thèse et 12 % ont effectué un stage post-doctoral à l'étranger entre 1996 et 1998, ce qui montre que le recrutement n'est pas aussi local que ce que l'on dit souvent. La mobilité la plus forte

concerne les lettres et sciences humaines, puis les sciences.

Chez les nouveaux professeurs des universités, on constate que 75 % d'entre eux ont été recrutés parmi les maîtres de conférences ou assistants, 8 % parmi les chercheurs des divers organismes de recherche, 1,7 % parmi les enseignants titulaires du second degré, les 15,3 % restants ayant exercé des activités diverses.

Par ailleurs, en terme de mobilité, il apparaît que 29 % des nouveaux recrutés étaient issus d'un autre établissement et 21 % de secteurs divers (privé, étranger...) dont une part importante de la recherche. Ce sont donc 50 % des professeurs des universités, soit un sur deux seulement, qui exerçaient leurs fonctions antérieures dans le même établissement.

DANS LES DIX ANS À VENIR, PRÈS D'UN PROFESSEUR SUR DEUX PARTIRA EN RETRAITE

Chez les professeurs des universités, 47 % de l'effectif devrait partir à la retraite d'ici l'année 2008, soit une moyenne d'environ 800 personnes par an. Les disciplines les plus concernées sont les lettres, les sciences et la pharmacie pour plus de 50 % de l'effectif de référence.

Les maîtres de conférences, plus jeunes, verront un quart de leur effectif partir à la retraite sur les dix prochaines années pour une moyenne annuelle de 700 départs environ. À l'instar des professeurs des universités, les disciplines lettres, sciences et pharmacie ont les plus forts contingents de départs ■

THÈME

Sources et méthode

Les informations statistiques sur les personnels enseignants de l'enseignement supérieur sont élaborées à partir des fichiers de gestion de la Direction des personnels enseignants. Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, dont la gestion est déconcentrée, sont comptabilisés à partir de l'enquête annuelle réalisée auprès des rectorats. Les moniteurs sont recensés sur la base des informations fournies par la Direction de la recherche. Les effectifs de lecteurs, de maîtres de langue et d'assistants temporaires des disciplines médicales sont issus du document relatif au contrôle national des emplois de l'enseignement supérieur (DAF B1).

La situation est celle du mois de mai 1998, caractéristique de l'année 1997-1998.

Il est important de noter que ne sont pas inclus dans le champ de cette présentation :

- les personnels des établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas du ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la Technologie ;
- les personnels rémunérés sur les budgets des établissements (vacataires, etc.) ;
- les personnels exerçant dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles).

La projection des départs en retraite sur 10 ans est le résultat d'une simulation prenant en compte des taux de départ en retraite calculés sur la base d'un constat moyen réalisé sur les quatre dernières années et détaillés par corps et grande discipline (droit, lettres, sciences et pharmacie) et la répartition par âge des contingents recrutés issue de l'étude de la campagne de recrutement 1998.

En médecine et en odontologie, les prévisions sont obtenues par projection de la pyramide des âges avec, pour hypothèse, un départ prévu à 65 ans.